



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
17 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
**Soixante et onzième session**  
Genève, 7-9 septembre 2015

**Rapport du Groupe de travail du Cadre stratégique et  
du budget-programme sur sa soixante et onzième session**

Tenue au Palais des Nations, Genève, du 7 au 9 septembre 2015

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante et onzième session. . .	2
II. Résumé du Président . . . . .	3
III. Questions d'organisation . . . . .	8
<b>Annexes</b>	
I. Projet de décision soumis pour examen par le Conseil du commerce et du développement . .	10
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Groupe de travail . . . . .	12
III. Participation . . . . .	13



## **I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante et onzième session**

### **A. Évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED : Commerce international**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

*Ayant pris connaissance* de l'évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED : Commerce international (document TD/B/WP/274), de la documentation annexe de l'évaluation (document TD/B/WP(71)/CRP.2) et des observations du secrétariat sur l'évaluation (document TD/B/WP(71)/CRP.1),

1. *Souligne* que les différents processus d'évaluation sont d'une aide précieuse pour la mise en œuvre des programmes de la CNUCED, le partage des informations et l'apprentissage mutuel, et *remercie* le secrétariat de ses activités à cet égard;

2. *Remercie* l'équipe des évaluateurs indépendants de leur rapport, le secrétariat de son appui, le Gouvernement norvégien de son aide financière et tous les États membres et les organisations concernés de leur contribution au processus d'évaluation;

3. *Prend acte* du rapport d'évaluation, des observations du secrétariat et des exposés qui en ont été faits pendant la session et, à la lumière de ces éléments, *constate* l'importance du sous-programme 3 et *salue* les activités menées par la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED dans le domaine du commerce international;

4. *Accueille avec intérêt* les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation et *prie* le Secrétaire général de la CNUCED de les mettre en œuvre dans le cadre du mandat de l'organisation;

5. *Prie* le secrétariat de rendre compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique et à l'évaluation;

6. *Prie* le secrétariat de mettre en œuvre le plan d'évaluation pour 2016-2018 ci-après :

a) 2016 : (tenue de la session de la Conférence) : Aucune évaluation externe ne sera soumise au Groupe de travail pour examen;

b) 2017 : Évaluation externe du sous-programme 4 : Technologie et logistique;

c) 2018 : Évaluation externe du sous-programme 5 : Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux.

### **B. Suite donnée aux évaluations : Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED : Investissement et entreprises**

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

*Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,*

*Ayant examiné* le rapport sur les mesures adoptées par le secrétariat en vue de renforcer le sous-programme 2, comme suite aux débats qui s'étaient tenus en son sein,

*Constate* que le secrétariat met en œuvre et continue de renforcer le sous-programme relatif à l'investissement et aux entreprises, l'en remercie et l'encourage à poursuivre ses efforts en ce sens.

## II. Résumé du Président

### A. Compte rendu des travaux

1. La soixante et onzième session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme s'est tenue à Genève (Suisse), du 7 au 9 septembre 2015.

### B. Déclarations liminaires

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert la session. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : Philippines, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Argentine, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; République-Unie de Tanzanie, au nom du Groupe africain; Philippines, au nom du Groupe asiatique et de la Chine; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Bénin, au nom des pays les moins avancés; Canada, au nom du groupe JUSSCANNZ; Paraguay, au nom des pays les moins avancés sans littoral; Barbade, au nom des petits États insulaires en développement; Maroc; Cambodge; Chine; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; République-Unie de Tanzanie; et Égypte.

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait le point des activités de coopération technique réalisées par l'organisation en 2014, en mettant l'accent sur trois grands aspects : le financement, la distribution des ressources et le fonctionnement. Il a aussi présenté un nouvel instrument de coopération technique : la « boîte à outils » de la CNUCED pour des résultats concrets, et a considéré les évaluations externes des sous-programmes.

4. En ce qui concernait le financement des activités de coopération technique, le Secrétaire général adjoint a noté que, en 2014, le solde des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED avait atteint 39,4 millions de dollars, soit une hausse de 26 % par rapport à 2013, qui résultait de l'aide financière apportée à la fois par les pays développés et les pays en développement. Il a toutefois fait observer que cette hausse était loin d'être suffisante, la CNUCED recevant chaque année plus de 800 demandes d'assistance technique (pour la plupart au niveau ministériel) et le déficit de financement étant estimé à 32 millions de dollars. Il était probable que, avec le programme de développement pour l'après-2015, auquel elle pourrait grandement contribuer, la CNUCED recevrait encore plus de demandes. Une meilleure mobilisation des ressources s'imposait pour concrétiser les ambitions de l'organisation. Le Secrétaire général adjoint a donc invité les États membres à apporter fermement leur appui en tant que donateurs, afin que la CNUCED gagne en efficacité.

5. En ce qui concernait la répartition des moyens de coopération technique, les projets dans ce domaine avaient coûté un total de 38,8 millions de dollars en 2014, ce qui correspondait aux dépenses moyennes au cours des cinq années précédentes. Les projets au titre du Système douanier automatisé (SYDONIA) et du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), les deux principaux programmes de coopération technique de la CNUCED, avaient représenté 59 % de ces dépenses. Le Secrétaire

général adjoint a demandé aux États membres de soutenir la CNUCED dans ses efforts pour fournir aux bénéficiaires des produits diversifiés en contribuant à des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et à contributions non réservées.

6. En ce qui concernait le fonctionnement des activités de coopération technique, le Secrétaire général adjoint a souligné les synergies existantes entre les trois domaines d'action de la CNUCED ainsi que les mesures prises en matière de gestion axée sur les résultats. Il a indiqué que la CNUCED jouait un rôle de premier plan dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Depuis sa création officielle, en 2008, ce groupe avait indéniablement amélioré la coordination entre les organismes des Nations Unies et accordé une plus large place au commerce et aux capacités productives dans leurs activités de coopération. L'intervenant a évoqué la possibilité de constituer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives, qui permettrait aux pays de transformer leur économie, de créer des emplois et de mettre le commerce au service du développement durable. Eu égard au programme de développement pour l'après-2015, le Secrétaire général adjoint a encouragé vivement les États membres à souscrire à la création de ce fonds.

7. La « boîte à outils » de la CNUCED pour des résultats concrets donnerait aux États membres et aux donateurs un aperçu détaillé des principaux produits de la CNUCED. Elle devrait se révéler très utile pendant la quatorzième session de la Conférence, prévue à Lima, du 14 au 18 mars 2016, lorsque le mandat de la CNUCED serait reconduit pour relever les défis du programme de développement de l'après-2015 et satisfaire à ses objectifs de développement durable.

8. En ce qui concernait les évaluations externes des activités de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les politiques et les programmes de développement devraient être étayés par des éléments factuels, obtenus par des systèmes fiables de suivi et d'évaluation. Il a dit combien il importait de promouvoir l'évaluation rigoureuse des programmes clefs et de tenir compte des enseignements tirés de ces évaluations dans les mesures adoptées, surtout en 2015, année internationale de l'évaluation.

9. Le Secrétaire général adjoint a fait savoir que le Groupe de travail examinerait les évaluations des programmes et des projets de la CNUCED qui avaient été menés à bonne fin entre 2014 et 2015. Il a remercié l'équipe d'évaluateurs de son rapport d'évaluation sur le sous-programme 3 relatif au commerce international et a exprimé sa gratitude au Gouvernement norvégien pour avoir rendu cet exercice possible. Il a pris note des progrès accomplis grâce aux travaux sur le commerce, mentionnés dans le rapport, tout en insistant sur la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à de meilleurs résultats. Il a dit espérer que la session serait l'occasion de débats constructifs sur les mesures à prendre pour rendre le sous-programme encore plus efficace.

10. Dans leurs déclarations, tous les représentants de délégations ont dit à quel point la coopération technique était un domaine d'action essentiel de la CNUCED et combien il était important de maintenir des synergies entre celle-ci et les deux autres piliers de l'organisation. Ils ont également jugé nécessaire de renforcer le rôle de la CNUCED, non seulement en matière de coopération technique, mais aussi pour ce qui était d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

11. Toutes les délégations sont convenues que la CNUCED était en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Pour bon nombre d'entre elles, la CNUCED était à cet égard un atout pour le système des Nations Unies.

12. La majorité des délégations se sont dites préoccupées par le déséquilibre entre l'offre et la demande d'activités de coopération technique et ont invité les donateurs à honorer leurs engagements internationaux en matière d'aide au développement et à augmenter leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, de manière à ce que celle-ci puisse répondre comme il convenait au nombre croissant de demandes d'assistance technique.

13. De nombreuses délégations ont salué les contributions et les efforts de la CNUCED visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres pays vulnérables à améliorer leurs capacités commerciales et les capacités apparentées, et ont invité les partenaires de développement à assurer un financement pérenne, suffisant et prévisible, des activités de coopération technique de la CNUCED, notamment en augmentant leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

14. Le représentant d'un groupe régional a constaté avec préoccupation qu'une part de moins en moins importante des moyens de coopération technique était allouée aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a appelé à une distribution géographique plus équilibrée des ressources de la CNUCED.

15. Quelques délégations se sont dites prêtes à collaborer avec d'autres États membres et groupes régionaux pour faire avancer les consultations sur la stratégie de mobilisation de fonds de la CNUCED en faveur des activités de coopération technique.

16. La majorité des délégations ont jugé essentiel que la CNUCED s'attache à la pertinence de ses produits et propose un ensemble d'activités d'assistance technique diversifiées, qui mette à profit les atouts et les compétences des différents organismes des Nations Unies. Dans cette optique, plusieurs délégations ont conseillé de développer la coopération interinstitutions.

17. La majorité des délégations ont aussi salué le rôle de premier plan joué par la CNUCED dans le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, qui avait sensiblement amélioré la coordination entre les organismes des Nations Unies et fait une plus large place au commerce et aux capacités productives dans leurs activités de coopération.

18. Quelques délégations ont indiqué que la CNUCED, du fait de son rôle dans le Groupe interinstitutions, était prête à aider les États membres dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et dans la réalisation de ses objectifs de développement durable selon une approche cohérente et coordonnée.

19. La majorité des délégations se sont dites favorables à une généralisation des pratiques de gestion axée sur les résultats. Deux représentants ont proposé de diffuser et d'appliquer dans toutes les divisions de la CNUCED les meilleures pratiques de gestion axée sur les résultats du sous-programme 2 : investissement et entreprises. Un représentant a souligné que ces pratiques ne pourraient gagner en efficacité qu'avec la mise en place de systèmes de suivi fiables.

20. De plus, la majorité des délégations a jugé indispensable que la CNUCED augmente le nombre de ses donateurs et cherche de nouveaux moyens de satisfaire aux attentes des donateurs et aux priorités des pays. Des délégations ont estimé que les solutions retenues devraient être avant tout guidées par la demande et fondées sur les principes de transparence, d'efficacité et de prévisibilité.

21. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées et d'un financement pluriannuel prévisible pour pérenniser les activités.

22. Enfin, plusieurs délégations ont accueilli favorablement l'idée de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives en vue d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique du Groupe interinstitutions aux niveaux national et régional.

23. Le Secrétaire général adjoint est revenu sur un certain nombre des points abordés par les délégations dans leurs déclarations. Au nom de la CNUCED, il a remercié les États membres de leur soutien aux activités de coopération technique, qui permettrait à la CNUCED de remplir son mandat et d'aborder efficacement les objectifs de développement durable. Il a aussi souligné que, en matière d'assistance technique, la demande restait très supérieure à l'offre. Il était vrai qu'un grand nombre de demandes ne pouvaient être satisfaites faute d'apports financiers suffisants de la part des États membres, mais, pour la première fois, la CNUCED versait à des pays exactement les montants dont ils avaient besoin. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur le rôle des États membres à cet égard et les a priés de continuer d'apporter leur aide, notamment sous la forme de ressources extrabudgétaires. Sur le plan de l'offre, il a présenté la « boîte à outils » de la CNUCED comme un moyen de faciliter la communication sur la coopération technique et, dans le cas des États membres, de financer les produits de la CNUCED en fonction de leurs domaines d'intérêt. En termes d'avantages comparatifs, le Secrétaire général adjoint a noté que la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies coopéraient efficacement, enrichissant leurs compétences respectives sur un certain nombre de questions transversales telles que l'autonomisation des femmes et l'emploi. La CNUCED s'engageait à faire sienne la recommandation relative à la prise en compte des questions de genre, découlant de l'évaluation récente de ses activités de recherche et d'analyse par le Bureau des services de contrôle interne. La CNUCED tiendrait notamment compte des questions de genre dans ses publications phares, ce qui constituait une avancée importante dans le cadre de son mandat en faveur du développement. En matière de gestion axée sur les résultats, le secrétariat s'employait à ramener de 17 à 7 environ le nombre des fonds d'affectation spéciale thématiques, tout en veillant à leur transparence et à leur prévisibilité. Le Secrétaire général adjoint a vivement encouragé les États membres à soutenir ce projet. Pour ce qui était de la collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies, il a indiqué que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives donnait la possibilité aux États membres de demander une assistance cohérente et coordonnée sur les questions commerciales et les questions apparentées afin que les résultats obtenus au niveau national gagnent en efficacité et en impact. Le Groupe interinstitutions permettait donc une gestion efficace des ressources. À cette même fin, le Secrétaire général adjoint a demandé aux États membres d'appuyer la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Enfin, il a invité les États membres à se consulter régulièrement sur les questions susmentionnées pour aider la CNUCED à satisfaire aux demandes d'assistance technique.

24. Au titre du point de l'ordre du jour sur l'évaluation, un représentant de groupe régional et un représentant de délégation ont accueilli avec satisfaction la section consacrée aux enseignements tirés de l'examen par le secrétariat de l'évaluation des activités de la CNUCED<sup>1</sup>. Le représentant de délégation a adhéré à l'idée qu'il fallait concevoir les projets dans une volonté de changement clairement exprimée et faciliter la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme. Le représentant du groupe régional a indiqué que cette volonté de changement s'accompagnait d'une culture d'organisation fondée sur l'apprentissage, la transparence et la responsabilisation, et devrait concerner l'ensemble des activités et des programmes de la CNUCED. Il a encouragé celle-ci à collaborer avec le Centre du

---

<sup>1</sup> TD/B/WP/272.

commerce international sur ces questions. Le représentant d'un groupe régional a remercié le secrétariat de son examen des enseignements issus des évaluations et lui a demandé de renouveler l'exercice pour les enseignements à tirer dans le domaine du suivi des programmes.

25. De nombreuses délégations ont remercié l'équipe d'évaluateurs de leur évaluation externe du sous-programme 3. Deux représentants ont accueilli avec satisfaction les conclusions de l'évaluation quant à la pertinence du sous-programme et sa capacité de répondre aux besoins des parties prenantes.

26. Deux représentants ont souscrit à la première recommandation formulée dans le rapport d'évaluation, selon laquelle, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, la CNUCED devrait allouer plus efficacement les ressources et accroître les synergies interdisciplinaires.

27. Un représentant de groupe régional et un représentant de délégation ont accueilli avec satisfaction la quatrième recommandation du rapport d'évaluation, qui portait sur la prise en compte des questions de genre dans le programme de travail de la CNUCED. Un représentant de délégation a souscrit à la conclusion selon laquelle les travaux de la Section du commerce, des questions de genre et du développement offraient un exemple à suivre dans le traitement de ces questions transversales. Le représentant de délégation a estimé que cette section devrait disposer de plus de moyens afin de pouvoir poursuivre les objectifs du programme sur l'égalité des sexes. Tout en réaffirmant l'importance de la prise en compte des questions de genre dans le programme de travail de la CNUCED, un autre représentant a indiqué que la CNUCED devrait continuer d'avoir avant tout à cœur d'aider les pays en développement dans le domaine du commerce et du développement.

28. Les représentants de deux groupes régionaux ont attiré l'attention sur la neuvième recommandation du rapport d'évaluation, qui portait sur les activités de communication. L'un a encouragé la CNUCED à définir une stratégie de communication qui lui permettrait de s'exprimer efficacement sur les questions de genre, la notion de « commerce biologique » (Biotrade) et les objectifs de développement durable. L'autre a dit combien il était important que la CNUCED et ses divisions fassent connaître leurs avantages comparatifs et a montré comment l'organisation contribuerait concrètement à la bonne exécution du programme de développement pour l'après-2015.

29. Le représentant d'un groupe régional a attiré l'attention sur la douzième recommandation du rapport d'évaluation, qui portait sur les meilleures pratiques de gestion axée sur les résultats.

30. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité des activités du sous-programme, concernant notamment les examens des politiques relatives aux services, les rapports nationaux sur l'exportation de produits verts, le développement durable, le commerce et l'environnement, qui avaient été bénéfiques aux petits États insulaires en développement. Un représentant de délégation a souligné que le sous-programme, en incitant à une réorientation des politiques et en examinant les politiques relatives aux services et à la concurrence, offrait d'excellents exemples de la manière dont la CNUCED pouvait jouer un rôle véritablement utile aux pays en développement. Le représentant d'un groupe régional a félicité la CNUCED des travaux accomplis dans ses trois grands domaines d'action et des efforts déployés pour confirmer ces réalisations.

31. S'agissant de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 2, le représentant d'un groupe régional a insisté sur le grand intérêt des travaux menés par la CNUCED dans le cadre du sous-programme, en particulier avec le *World Investment Report*.

32. S'agissant de l'utilité générale des évaluations, le représentant d'un groupe régional a souligné que celles-ci participaient du partage des connaissances et de l'obligation de rendre compte, et a mentionné les domaines dans lesquels le programme pourrait donner de meilleurs résultats, pour autant que les fonds, déjà sollicités à l'excès, soient mieux utilisés.

### **C. Séances informelles**

33. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

### **D. Décisions du Groupe de travail**

#### **1. Projet de décision soumis pour examen au Conseil du commerce et du développement : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

34. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui serait présenté à la soixante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement, du 14 au 25 septembre 2015 (voir annexe I).

#### **2. Conclusions concertées**

(Point 4, al. b) et c), de l'ordre du jour)

35. Le Groupe de travail a élaboré des conclusions concertées sur l'évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED : Commerce international (point 4 b) de l'ordre du jour) et sur la suite donnée aux évaluations : rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED : Investissement et entreprises (point 4 c) de l'ordre du jour).

## **III. Questions d'organisation**

### **A. Élection du Bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

36. À la séance plénière d'ouverture, le 7 septembre 2015, le Groupe de travail a élu M. Alfredo Suescum (Panama) Président. Il a ensuite élu M. Thomas Fohgrub (Allemagne) Vice-Président-Rapporteur.

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/WP/271), qui se lisait comme suit :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :

- a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général;
  - b) Évaluation externe du sous-programme 3 : Commerce international;
  - c) Suite donnée aux évaluations : Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 2 de la CNUCED : Investissement et entreprises;
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Groupe de travail.
  6. Questions diverses.
  7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière de clôture, le 9 septembre 2015, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session (voir annexe II).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

39. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante et onzième session.

## Annexe I

### **Projet de décision soumis pour examen par le Conseil du commerce et du développement**

#### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

(Point 3 de l'ordre du jour)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Réaffirme* le rôle de la coopération technique de la CNUCED en tant que pilier fondamental de l'organisation et souligne l'importance que revêt la coordination entre les trois piliers afin d'accroître la cohérence et l'impact de l'assistance technique fournie;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement;

3. *Apprécie à sa juste valeur* l'assistance apportée par la CNUCED et prie le secrétariat de continuer à garantir que les activités de coopération technique sont conformes aux dispositions de l'Accord d'Accra et du Mandat de Doha et visent à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015, y compris ses objectifs de développement durable, en coordination avec d'autres organisations internationales, s'il y a lieu;

4. *Se félicite* de la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, et note que, en 2014, les fonds reçus des pays développés et des pays en développement ont augmenté par rapport aux années précédentes;

5. *Se félicite également* des éléments fournis par la CNUCED, notamment la liste des demandes d'assistance technique reçues des États membres et la « boîte à outils », qui donne aux États membres et aux donateurs un aperçu général des principaux produits de l'organisation;

6. *Réaffirme* que la gestion axée sur les résultats contribue à fournir une assistance technique efficace, conformément aux principes directeurs des Nations Unies, et remercie le secrétariat de ses efforts constants dans ce domaine;

7. *Prend note* de l'augmentation du nombre de demandes d'assistance technique émanant des pays en développement, auxquelles les montants de financement actuels ne peuvent pleinement satisfaire, et invite les pays développés et les autres partenaires de développement en position de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de la CNUCED – dont le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés – afin de parvenir à un financement suffisant et prévisible, qui permette de planifier et de mettre en œuvre avec efficacité les programmes d'assistance technique de la CNUCED; souligne l'importance des fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées; et prie le secrétariat de chercher de nouveaux moyens d'attirer des donateurs supplémentaires;

8. *Encourage* le secrétariat à pourvoir, dans la mesure du possible, à une distribution régionale équilibrée des activités de coopération technique, en fonction de la demande et des besoins des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et, à cet égard, invite la CNUCED à faire siennes les dispositions relatives à la coopération

technique du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, adoptées lors des conférences pertinentes organisées par les Nations Unies;

9. *Salue* le rôle de premier plan de la CNUCED dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et l'invite à approfondir sa collaboration avec les organismes membres du Groupe interinstitutions afin que les activités menées aux niveaux national et régional dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » gagnent en cohérence, en efficacité et en impact, tout en étant orientées vers le développement;

10. *Encourage* la CNUCED à puiser davantage dans les fonds de l'initiative « Unis dans l'action »;

11. *Invite* les États membres à poursuivre leurs consultations informelles en vue de convenir d'un ensemble d'objectifs et de principes communs pour la stratégie de mobilisation de fonds, notamment la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs consacré au commerce et aux capacités productives, qui aura pour but d'améliorer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives aux niveaux national et régional.

## Annexe II

### **Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Groupe de travail**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe III

### Participation<sup>2</sup>

1. Des représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session :

Allemagne	Fédération de Russie
Autriche	Finlande
Azerbaïdjan	Guatemala
Chili	Italie
Chine	Panama
États-Unis d'Amérique	Suisse

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session :

Afrique du Sud	Jordanie
Arabie saoudite	Kenya
Bahreïn	Luxembourg
Bénin	Mexique
Bésil	Namibie
Cambodge	Nigéria
Canada	Pakistan
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	Portugal
Égypte	Qatar
Équateur	République dominicaine
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Estonie	Soudan
Éthiopie	Togo
France	Tunisie
Grèce	Venezuela (République bolivarienne du)
Iran (République islamique d')	Yémen
Japon	

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud;

Union européenne.

4. L'organisation non gouvernementale ci-après (catégorie générale) était représentée à la session :

Village Suisse ONG.

<sup>2</sup> Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/WP(71)/INF.1.